

ÉTUDES Apiculture



• **Juin 2021**

Observatoire de la production de miel et gelée royale 2021 (données 2020)

Cette synthèse présente les résultats de l'Observatoire de la production de miel et de gelée royale, menée par le cabinet Agrex Consulting pour FranceAgriMer.

Objectifs et méthode

Cette étude a pour objectif d'évaluer les volumes de production de miel et de gelée royale en France en 2020. La production est évaluée grâce aux données recueillies grâce à l'enquête menée auprès d'apiculteurs (professionnels et amateurs), d'organisations de producteurs (OP) et des conditionneurs. Les réponses collectées sont ensuite analysées en statistique descriptive et extrapolées à partir des données de déclaration de ruche faites auprès de la DGAL.

Représentativité des répondants par rapport à la base de déclaration de la DGAL et au volume de miel produit en 2019

Nombre de ruches	Nombre de répondants / extraction DGAL 2020	Répartition volume 2020
Moins de 50	4,7%	25,4%
50 à 149	7,9%	10,6%
150 à 399	12,9%	27,7%
Plus de 400	19,2%	36,3%
Total	5,2%	100%
Dont >de 50	11,3%	74,6%

Source : Observatoire de la production de miel et gelée royale FranceAgriMer 2021 d'après la déclaration de la DGAL

Les enquêtes ont permis de recueillir les réponses de 3 713 apiculteurs, soit 5,2 % des apiculteurs déclarants recensés dans la base de la DGAL en 2020.

Caractéristiques des structures apicoles

Le nombre total d'apiculteurs toujours en augmentation en 2020

Pour la 6^{ème} année consécutive, l'Observatoire a mis en évidence une augmentation du nombre d'apiculteurs, avec une progression de près de 14 % entre 2019 et 2020. Cette augmentation s'explique par l'installation

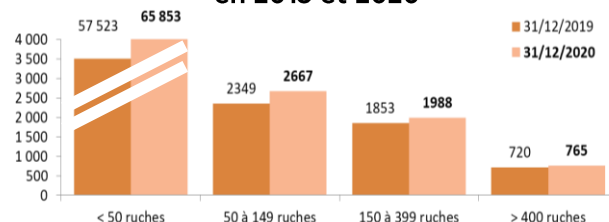
de nouveaux apiculteurs ainsi que par une progression d'apiculteurs déclarant leurs ruches à la DGAL. On compte en 2020 **71 273 apiculteurs** déclarés contre 62 445 en 2019.

Malgré une augmentation des déclarants en 2020, la proportion d'apiculteurs disposant de moins de 50 ruches reste identique à celle de 2019 et aux années précédentes (92,4 %).

La catégorie qui connaît la plus forte croissance est celle des apiculteurs détenant moins de 50 ruches (+14,5 %), suivie par la catégorie d'apiculteurs détenant de 50 à 149 ruches (+13,5 %). Les apiculteurs de 150 à 399 ruches ont progressé de 7,3 %. Avec 45 apiculteurs de plus déclarés en 2020, les détenteurs de plus de 400 ruches ont progressé de 6,2 %.

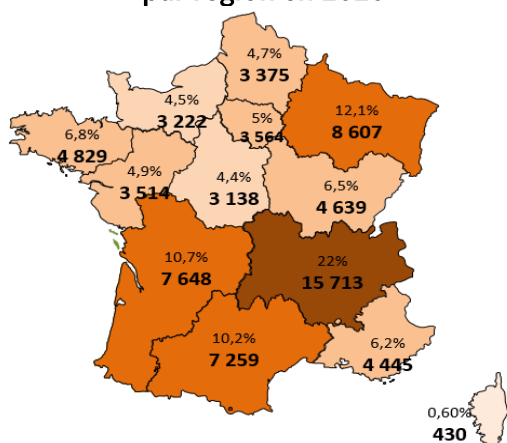
Sur l'ensemble des apiculteurs 5,4 % des exploitants exercent leur activité à temps complet et 94,6 % exercent cette activité à temps partiel.

Nombre d'apiculteurs déclarés auprès de la DGAL en 2019 et 2020



Source : Observatoire de la production de miel et gelée royale FranceAgriMer 2021 d'après la déclaration de la DGAL

Nombre d'apiculteurs déclarés auprès de la DGAL par région en 2020



Source : Observatoire de la production de miel et gelée royale FranceAgriMer 2021

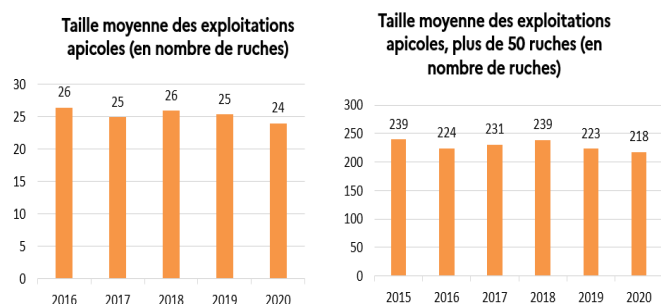
La population d'apiculteurs se concentre essentiellement dans les régions du Sud de la France, avec en tête la région **Auvergne-Rhône-Alpes** qui regroupe 22% des apiculteurs français. Dans la partie nord, c'est la région Grand-Est qui se positionne comme la deuxième région en nombre d'apiculteurs.

Taille des exploitations apicoles

La taille moyenne des exploitations a tendance à diminuer légèrement dans la mesure où le nombre d'apiculteurs de moins de 50 ruches progresse plus vite que les exploitations professionnelles.

Depuis 2018, la taille moyenne des exploitations apicoles de plus de 50 ruches baisse pour s'établir à 218 ruches/exploitation, notamment dû au fait que les catégories d'exploitations de 50/149 ruches et celles de 150/400 ruches se développent davantage que les + de 400 ruches.

Taille moyenne des exploitations apicoles



Source : Observatoire de la production de miel et gelée royale FranceAgriMer 2021

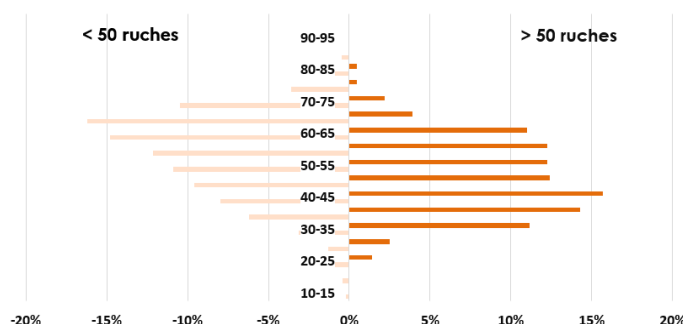
Répartition des apiculteurs par tranche d'âge

75% des apiculteurs de moins de 50 ruches ont entre 45 et 75 ans, la moyenne d'âge est de 56 ans. L'activité apicole de loisir est souvent démarrée juste avant/après la retraite.

Pour les apiculteurs de plus de 50 ruches, 78% des apiculteurs ont entre 35 et 65 ans, avec une moyenne d'âge de 47 ans.

Pour l'ensemble des apiculteurs, la moyenne d'âge des femmes est de 52 ans et la moyenne d'âge des hommes est de 56 ans.

Répartition des apiculteurs par tranche d'âge



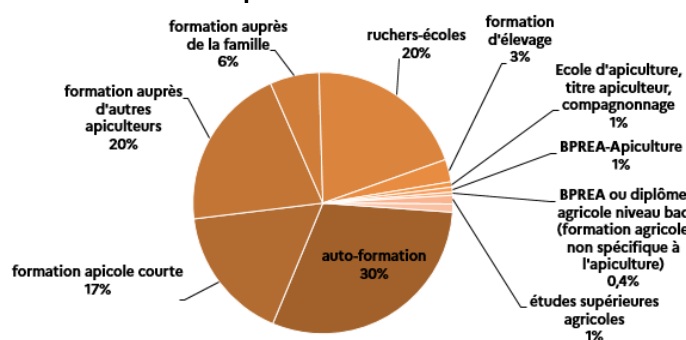
Source : Observatoire de la production de miel et gelée royale FranceAgriMer 2021

La formation des apiculteurs

Les apiculteurs de moins de 50 ruches ont recours principalement à l'auto-formation (30%), ainsi qu'à des formations auprès d'autres apiculteurs (20%).

Ils participent également à des formations courtes auprès de syndicats ou associations (17%), ou dans les ruchers écoles (20%). Les apiculteurs de moins de 50 ruches issus de formation initiale en apiculture comme le BPREA apicole sont peu nombreux.

Formation des apiculteurs de moins de 50 ruches

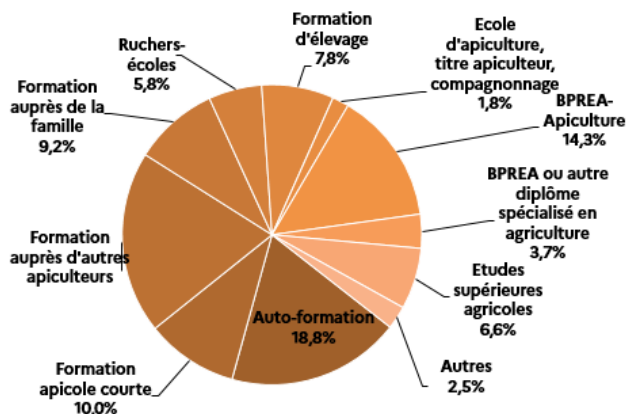


Source : Observatoire de la production de miel et gelée royale FranceAgriMer 2021

De nombreux apiculteurs de plus de 50 ruches n'ont pas eu recours à des formations, et se sont formés auprès d'autres apiculteurs (19,7%) ou de leur famille (9,2%), ou sont passés par l'autoformation (18,8%), par le biais d'internet, de MOCC, de documentations techniques.

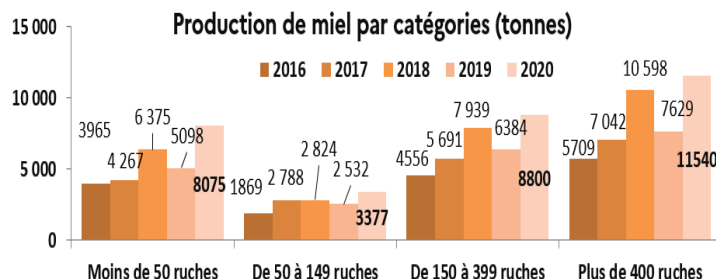
Le BPREA apicole concerne 14,3% des apiculteurs et 6,6% ont suivi des études supérieures agricoles.

Formation des apiculteurs de plus de 50 ruches



Source : Observatoire de la production de miel et gelée royale FranceAgriMer 2021

Production française de miel de 2016 à 2020



Source : Observatoire de la production de miel et gelée royale FranceAgriMer 2021

La production de miel est principalement réalisée par des apiculteurs possédant plus de 50 ruches (75 % du volume en 2020). Les apiculteurs de 50 à 149 ruches ont produit 10,6 % du volume ; ceux ayant de 150 à 400 ruches, 27,7 % du volume et les apiculteurs de plus de 400 ruches, 36,3 % du volume.

La production de miel

Nombre de ruches mise à l'hivernage

Le nombre de ruches mises à l'hivernage augmente dans la majorité des régions à l'exception de la Corse. En 2018/2019, elles étaient estimées à 1 584 268 ruches et en 2019/2020 à 1 740 646 ruches. Les DOM disposent à l'hiver 2019/2020 de 34 563 ruches, soit 2 % des ruches françaises.

Un taux de remise en production toujours en progression

Le taux de remise en production prend en compte la mortalité des colonies pendant l'hiver, les colonies faibles et les non-valeurs (colonies estimées comme étant improductives par les apiculteurs et non remises en production dès le début du printemps).

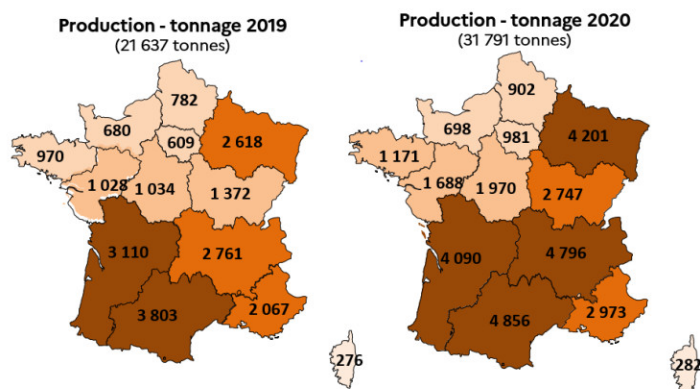
Entre 2019 et 2020, on observe une augmentation du nombre de ruches en production de 12 %. Au printemps 2020, on dénombre **1 368 377 ruches en production** (contre 1 218 455 en 2019). Le taux de remise en production est de 79 % en 2020, contre 77 % en 2019. Cette augmentation s'explique notamment par des conditions météorologiques favorables lors des derniers hivers.

Ce taux est en baisse pour les apiculteurs possédant moins de 50 ruches et ceux détenant plus de 400 ruches. Pour les apiculteurs possédant de 50 à 149 ruches, le taux est stable à 76 %. En revanche il est en progression pour les apiculteurs de 150 à 399 ruches (de 74 % en 2019 à 77 % en 2020) et pour ceux possédant plus de 400 ruches (de 78 % à 80 %).

Une production record de miel en 2020

Après une production jugée bonne en 2019 avec 21 637 tonnes, la production de miel en 2020 est en forte hausse (+47 %), elle est estimée à **31 791 tonnes**. La production de miel en 2020 est la plus haute enregistrée depuis la mise en place de l'Observatoire. Deux facteurs expliquent cette forte hausse : une augmentation du nombre de ruches ainsi qu'une nette amélioration du rendement.

Répartition de la production de miel par région en 2019 et 2020



Source : Observatoire de la production de miel et gelée royale FranceAgriMer 2021

La production de miel a fortement augmenté dans toutes les régions de France.

Les évolutions les plus fortes concernent la Bourgogne-Franche-Comté et le Centre-Val de Loire.

En Auvergne-Rhône-Alpes et en Occitanie la production a atteint 4,8 tonnes. A l'inverse en Corse et en Normandie la production progresse peu (respectivement +2 % et +3 %).

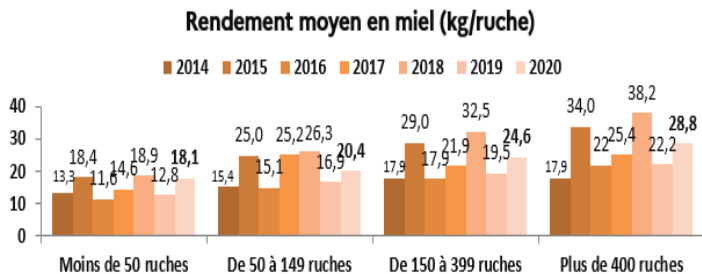
Des rendements élevés en 2020

Après avoir été en baisse en 2019 suite à deux années consécutives de forts rendements, le rendement moyen en miel issu de l'agriculture conventionnel est en nette hausse en 2020, il est estimé à 23,2 kg/ruche en 2020, soit 30 % de plus qu'en 2019. Le rendement augmente selon la taille de l'exploitation passant de 18,1 kg/ruche pour les moins de 50 ruches à 28,8 kg/ruche pour les cheptels de plus de 400 ruches. Le rendement 2020 se situe à un niveau élevé, mais reste inférieur à celui des années 2015 et 2018.

Les rendements ont augmenté pour l'ensemble des régions françaises. Les régions Centre-Val de Loire, Grand-Est et Bourgogne-Franche-Comté enregistrent

des niveaux de rendements très élevés de l'ordre de 31 kg/ruche.
Les rendements les plus bas se trouvent dans les régions Sud-Est de la France, notamment en Provence-Alpes-Côte d'Azur avec 19,3kg/ruche et en Corse avec 13,5kg/ruche.

Évolution du rendement moyen annuel de 2014 à 2020 (kg de miel par ruche)



Source : Observatoire de la production de miel et gelée royale
FranceAgriMer 2021

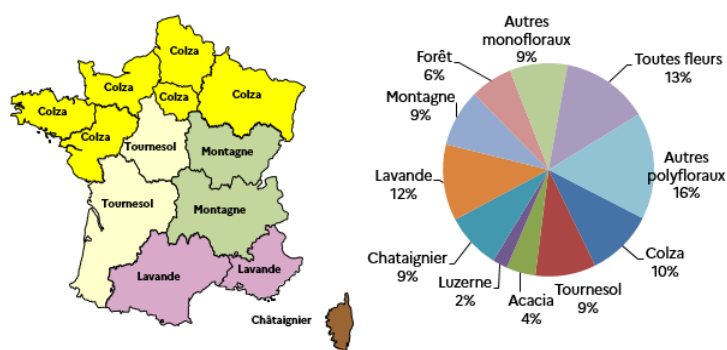
Le miel « toutes fleurs » reste la miellée la plus produite en France

Le miel « toutes fleurs » reste la miellée la plus produite en France et représente 13% de la production nationale.

Le miel de lavande représente cette année 12% du volume grâce à de bons rendements, ce miel est essentiellement produit en Occitanie et en région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Le miel de colza est largement présent dans le nord de la France (10%) et le tournesol assure 9% des volumes principalement dans le Sud-Ouest.

**Production nationale par miellée
(Production 2020 : 31 791 tonnes)**



Source : Observatoire de la production de miel et gelée royale
FranceAgriMer 2021

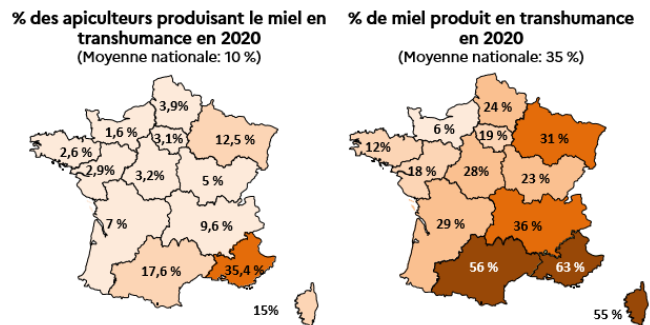
La production en transhumance

10 % des apiculteurs français pratiquent la transhumance en 2020. Cette pratique concerne essentiellement les apiculteurs professionnels (plus des deux tiers des apiculteurs de + de 150 ruches). La part de la production de miel produite en transhumance atteint ainsi 35 % en 2020.

La transhumance proche (moins de 100 km) représente 58 % des volumes, et la transhumance à plus de 100 km assure 42 % des volumes de miels transhumés. Les apiculteurs de plus de 400 ruches sont plus nombreux à

s'éloigner de plus de 100 km (67 % de la production transhumée).

Part des apiculteurs produisant en transhumance et production de miel en transhumance par région



Source : Observatoire de la production de miel et gelée royale
FranceAgriMer 2021

Les régions du Sud de la France, réalisent plus de transhumance que les régions Nord et Centre.

Les parties Nord-Ouest de la France, dont la Bretagne et la Normandie, produisent très peu en transhumance. La part de miel produit en transhumance dépasse 50 % dans 3 régions : PACA, Occitanie et Corse.

Le conditionnement en pot en baisse en 2020

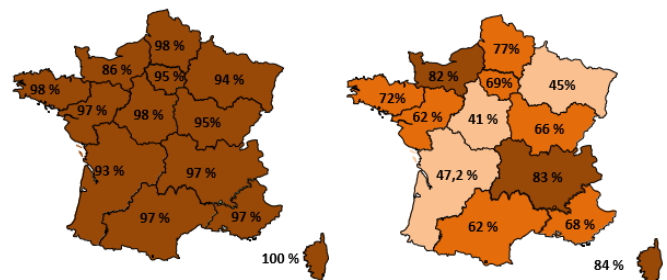
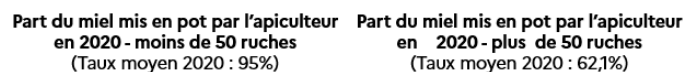
La part de miel mis en pot a baissé durant cette campagne 2020 et a atteint environ 70 % des volumes produits.

On note une légère augmentation du conditionnement pour les apiculteurs de 50 à 149 ruches, alors qu'il baisse pour les apiculteurs de plus de 400 ruches (désormais 48 %).

La part du miel mis en pot pour la catégorie des apiculteurs de plus de 50 ruches est plus élevée dans les régions : Normandie (82%), Auvergne-Rhône-Alpes (83 %), Corse (84 %), Hauts-de-France (77 %) et Bretagne (72 %).

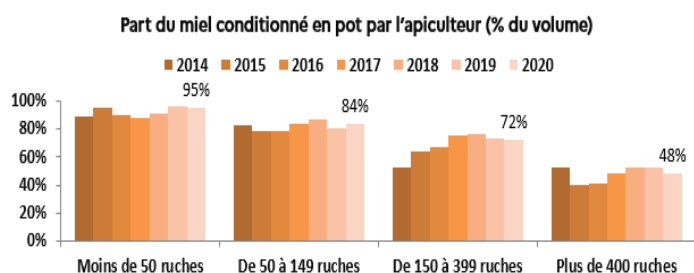
La quasi-totalité des apiculteurs de moins de 50 ruches mettent en pot leur production de miel (95 %).

Part de miel mis en pot par l'apiculteur



Source : Observatoire de la production de miel et gelée royale
FranceAgriMer 2021

Part du miel conditionné en pot par l'apiculteur



*Pour l'année 2014, la part de miel conditionné en pot pour les exploitations de 150 à 400 ruches et celle des plus de 400 ruches est la part conditionnée des plus de 150 ruches.

Source : Observatoire de la production de miel et gelée royale FranceAgriMer 2021

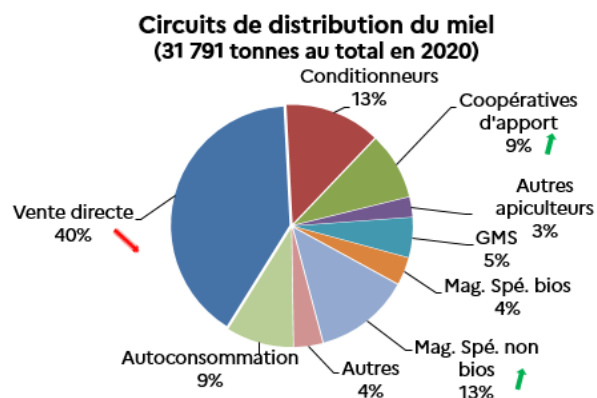
En 2020, 70,5 % des 31 791 tonnes de miel produites ont été conditionnées en pot par les apiculteurs. 62,1 % du miel produit par les apiculteurs possédant plus de 50 ruches ont été mis en pot par les apiculteurs. Ce sont les apiculteurs possédant moins de 50 ruches qui conditionnent le plus leur miel avec 95 % de leur production soit 7 671 tonnes.

La part du miel mis en pot pour la catégorie des apiculteurs de plus de 50 ruches est plus élevée dans les régions Normandie (82 %), Auvergne-Rhône-Alpes (83 %), Corse (84 %), Hauts-de-France (77 %) et Bretagne (72 %).

Les circuits de commercialisation du miel diffèrent selon la taille de l'exploitation apicole.

La vente directe reste le principal débouché pour les producteurs de miel (40 %), cependant elle diminue au profit d'autres segments. La crise Covid a impacté les ventes chez les producteurs, et de nombreuses annulations de foires ou salons ont pénalisé ce segment. Les ventes aux coopératives et aux magasins spécialisés non bio ont à l'inverse bénéficié de volumes supplémentaires. L'autoconsommation reste importante (9 %) principalement chez les apiculteurs de moins de 50 ruches. Sa progression est également à mettre en lien avec le nombre important d'installations d'apiculteurs de loisirs sur l'année. À noter que l'autoconsommation intègre les dons. L'autoconsommation représente 9 % des volumes totaux, en 2020 est en progression par rapport à 2019. L'autoconsommation est très présente chez les apiculteurs amateurs et peut représenter jusqu'à 32 % des débouchés des apiculteurs possédant moins de 50 ruches, alors qu'à contrario, l'autoconsommation est un circuit absent chez les apiculteurs de plus de 400 ruches.

Les circuits de distribution du miel

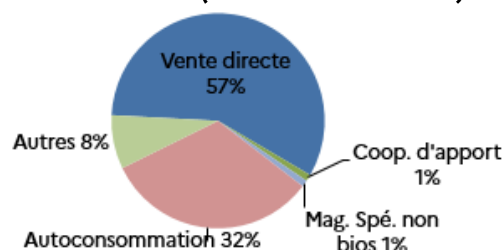


Source : Observatoire de la production de miel et gelée royale FranceAgriMer 2021

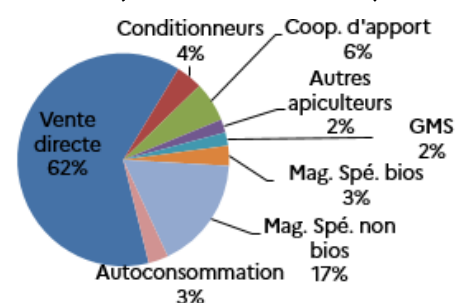
La vente directe demeure le premier circuit de distribution pour les apiculteurs possédant moins de 400 ruches. Pour les apiculteurs de moins de 50 ruches, elle représente 57 % des volumes de miel; pour les apiculteurs de 50 à 149 ruches, elle est de 62 % des volumes commercialisés; pour ceux ayant entre 150 et 399 ruches, la vente directe représente 41 % des volumes produits. Pour les apiculteurs de plus de 400 ruches, la vente directe se positionne comme le deuxième circuit de distribution avec 22 % des volumes commercialisés, après la vente aux conditionneurs (25 % des volumes écoulés).

Circuit de commercialisation du miel par taille d'exploitation

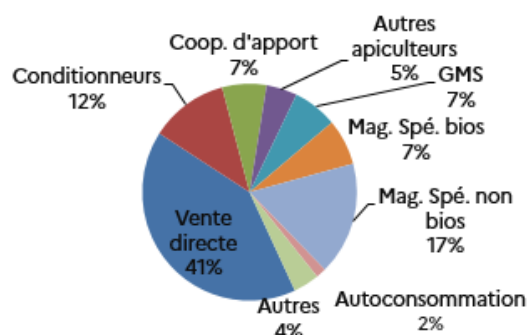
Moins de 50 ruches (8 075 tonnes en 2020)



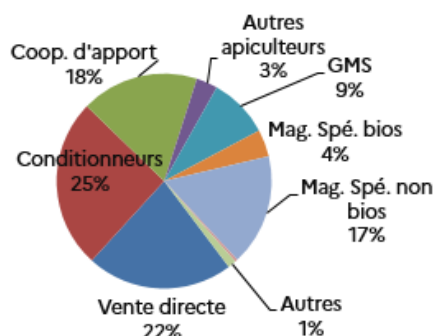
De 50 à 149 ruches (3 377 tonnes en 2020)



De 150 à 399 ruches (8 800 tonnes en 2020)



Plus de 400 ruches (11 540 tonnes en 2020)



Source : Observatoire de la production de miel et gelée royale FranceAgriMer 2021

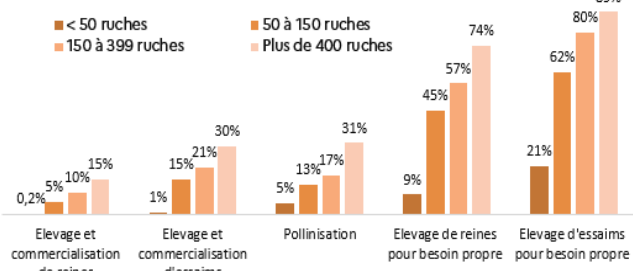
Les activités de diversification

L'élevage de reines et d'essaims pour le renouvellement du cheptel est largement pratiqué par les apiculteurs professionnels (de 45 % à 89 % selon les catégories). La commercialisation de reines et d'essaims est essentiellement pratiquée par les apiculteurs professionnels, et très peu par les amateurs (0,2 % pour les reines, et 1 % pour les essaims pour les apiculteurs de - de 50 ruches).

En moyenne les apiculteurs enquêtés produisent 0,42 essaim/ruche en production et 0,64 reine/ruche en production.

L'activité de pollinisation est pratiquée par 6 % des apiculteurs, seulement 5 % pour la catégorie moins de 50 ruches, mais 31 % pour les apiculteurs de plus de 400 ruches. Elle progresse légèrement par rapport à l'an dernier.

Part des apiculteurs possédant une activité d'élevage



Source : Observatoire de la production de miel et gelée royale FranceAgriMer 2021

Stocks de miel en France

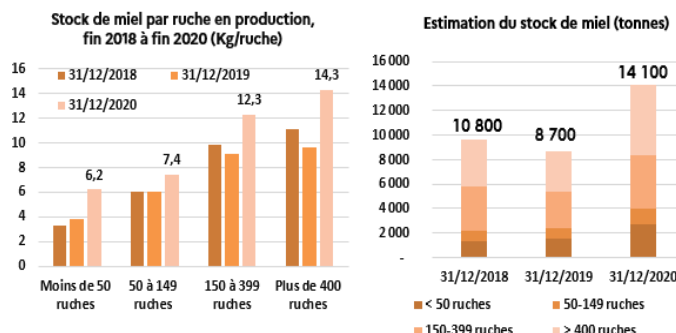
Les stocks de miel étaient importants fin 2020 suite à la hausse de la production. Ils sont estimés à

14 100 tonnes, soit un niveau plus élevé qu'après la campagne 2018. Ils ont augmenté pour toutes les catégories.

Les stocks varient de 6,2 kg/ruche pour les moins de 50 ruches à 14,3 kg/ruche pour les plus de 400 ruches.

Fin 2020, le stock correspond à 44 % de la récolte de l'année, contre 40 % l'an passé. 72 % des volumes sont portés par les producteurs de plus de 150 ruches

Stocks de miel



Source : Observatoire de la production de miel et gelée royale FranceAgriMer 2021

La production de gelée royale

L'analyse est basée sur un échantillon de 51 répondants dont 30 adhérents au GPGR et 21 non adhérents

Le GPGR compte désormais 102 adhérents en 2020 contre 96 en 2019.

Une production de gelée royale toujours en progression cette année

La production de gelée royale a augmenté de 9 % entre la campagne 2019 et 2020 et atteint 3 775 kg dont 2 568 kg produits par les adhérents au GPGR. Elle progresse régulièrement depuis la mise en place de l'Observatoire.

Le rendement des adhérents du GPGR a augmenté, passant de 760 g en 2019 à 820 g en 2020.

Les principales zones de production de gelée royale sont les régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Auvergne-Rhône-Alpes qui concentrent 50 % des volumes des répondants.

Pour la campagne 2020, la part du volume de gelée royale mis en pot est de 46 % contre 56 % en 2019. D'après le GPGR, la vente en piluliers (pilules de 10 g essentiellement) a diminué en 2020, au profit de la vente en gros.

Les apiculteurs ne connaissent pas de difficulté particulière pour la vente de gelée royale, l'origine française ayant une bonne image.

Le prix de vente sont de l'ordre de 1 184 €/kg HT en gros (non conditionné) à 1 504 €/kg HT en demi-gros (en pilulier de 10 g, mais en « grosse quantité »)

50 % des producteurs produisent de la gelée royale labellisée bio. Le volume de gelée royale bio a encore augmenté en 2020, et représente plus de 75 % des volumes produits. La grande majorité des gros producteurs sont convertis à l'agriculture biologique, permettant d'accéder à une meilleure valorisation en termes de prix de vente.

En ce qui concerne le profil des producteurs de gelée royale : 14 % ont une activité de commercialisation d'élevage de reines et d'essaims, 11 % ont une activité

de pollinisation. 80 % sont à temps plein et 18 % sont des femmes.

Caractéristiques des exploitations de gelée royale

	2018	2019	2020
Part de gelée royale mise en pot par l'apiculteur (volume)	63 %	56%	46%
Part de gelée royale produit en AB (volume)	51 %	69%	76%

Source : Observatoire de la production de miel et gelée royale FranceAgriMer 2021

FOCUS : APICULTURE BIOLOGIQUE

Caractéristiques des exploitations biologiques

La majorité des apiculteurs bio de + de 50 ruches sont à temps complet (81%). La proportion de femmes en apiculture biologique est plus importante (27 %) qu'en apiculture conventionnelle (15 %). Les hommes restent cependant majoritaires et représentent 73 % pour les plus de 50 ruches.

79 % des exploitations sont en exploitation individuelle et 10 % sont en GAEC.

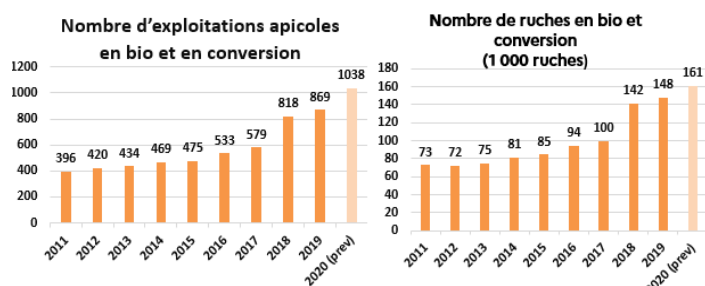
La moyenne d'âge est de 46 ans pour les femmes et de 47 ans hommes, soit un niveau similaire aux apiculteurs conventionnels.

La France comptait 869 exploitations biologiques, en 2019. On estime qu'ils sont désormais plus de 1000 en 2020.

Le nombre d'exploitations bio ne fait que progresser depuis 2011, en moyenne de 6,5 % par an entre 2011 et 2019, avec une augmentation particulièrement forte entre 2017 et 2018.

Le nombre de ruches bio ou en conversion continue à progresser et dépasse désormais 161 000 ruches.

Évolution des exploitations apicoles biologiques



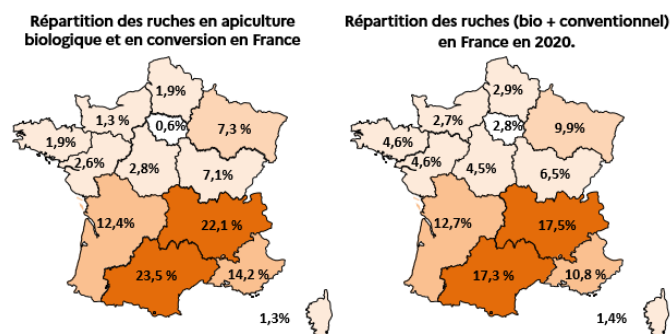
Source : Observatoire de la production de miel et gelée royale FranceAgriMer 2021

La production bio en France

Une majorité des ruches bio se situent dans le sud de la France : Occitanie (23,5 %), Auvergne-Rhône-Alpes (22,1 %), Provence-Alpes-Côte d'Azur (14,2 %) et Nouvelle-Aquitaine (12,4 %)

Les 4 régions du sud concentrent ainsi 72,2 % des ruches bio, contre 58,3 % sur l'ensemble des ruches françaises. L'apiculture bio est nettement moins développée dans l'Ouest de la France (Bretagne, Normandie notamment).

Production bio en France



Source : Observatoire de la production de miel et gelée royale FranceAgriMer 2021

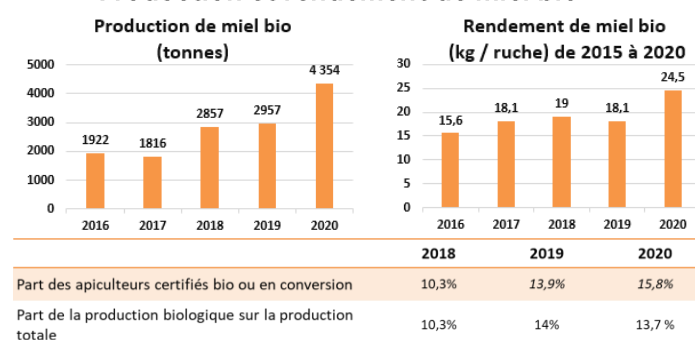
Production et rendements en agriculture bio

La production de miel a fortement augmenté entre 2019 et 2020, grâce à une évolution du nombre d'exploitations, mais également grâce à un niveau de rendement élevé et en progression.

Le rendement atteint 24,5 kg/ruche, un niveau similaire au rendement conventionnel.

La part d'apiculteurs bio atteint désormais 15,8 %, et la production représente 13,7 % des volumes.

Production et rendement de miel bio



Source : Observatoire de la production de miel et gelée royale FranceAgriMer 2021

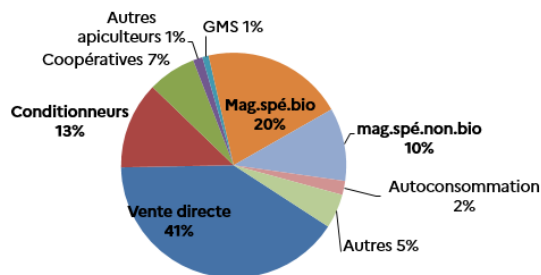
Les circuits de commercialisation du miel bio

La vente directe reste le principal circuit de commercialisation pour les apiculteurs bio, et représente plus de 41 % de la production de miel biologique.

Les ventes en magasins spécialisés sont également importantes : 20 % en magasins spécialisés bio, et 10 % en magasins spécialisés non bio.

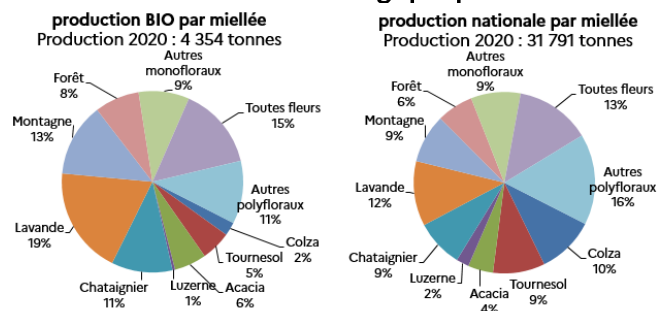
Les ventes en gros aux conditionneurs et coopératives représentent 20 % des volumes.

Circuit de commercialisation du miel bio



Source : Observatoire de la production de miel et gelée royale FranceAgriMer 2021

Production de miel biologique par miellées



Source : Observatoire de la production de miel et gelée royale FranceAgriMer 2021

La production de miel de lavande représente 19% de la production bio totale, contre 12% à l'échelle de la production nationale. La lavande est la miellée bio la plus produite en France, suivie par le miel toutes fleurs qui atteint (15%).

Les miellées de montagne et de châtaignier sont également davantage produites qu'en conventionnel. La miellée de colza est minoritaire dans la production biologique (2%), alors qu'elle représente 10% de la production nationale.

Les enjeux de l'agriculture biologique

Les contraintes liées à la production en bio sont nombreuses

La conversion en bio génère des charges supplémentaires (cire, essaims, sirop, cadre bio), souvent plus coûteuses, et certaines matières manquent sur le marché (exemple : cire).

La gestion et la lutte contre le varroa est complexe (utilisation de solution médicamenteuse coûteuse).

Une production en bio demande plus de technique.

La demande reste importante en produits bio

Le miel bio français est un produit très demandé par le consommateur,

En GMS, les prix affichés sont de 13,1 €/kg en bio, contre 10,8 €/kg en conventionnel.

Depuis 10 ans, la production française de miel bio augmente, cependant elle ne permet pas de répondre à la demande des consommateurs, et les conditionneurs doivent recourir à des importations de provenances diverses (Espagne, Portugal, Hongrie, Italie, Bulgarie, Zambie, etc...). Cela permet d'accéder à des prix nettement inférieurs au miel français (4 à 5 €/kg).

Nouvelle réglementation en apiculture bio : évolution réglementaire

Initialement prévue pour s'appliquer au 01/01/2021, la nouvelle réglementation devrait s'appliquer au 01/01/2022. Elle prévoit notamment des changements :

Le taux de renouvellement annuel avec du cheptel non biologique passerait de 10% à 20%. Ce cheptel devra être placé dans des ruches dont les rayons ou les cires gaufrées proviennent d'unités de production biologiques.

La cire d'abeille sera certifiable en AB, contrairement à aujourd'hui, où on ne peut parler que de « cire d'abeille utilisable en apiculture biologique » quand elle provient d'exploitations biologiques.

La suppression de la possibilité de mettre temporairement des colonies sur des zones du butinage non conformes au cahier des charges AB, aux fins de pollinisation, en traçant le miel produit à ce moment-là et en le déclassant en conventionnel, les colonies restant « bio ». Cette possibilité était conditionnée à l'existence d'une situation exceptionnelle (facteurs climatiques, géographiques ou structurels). Il s'agissait d'une dérogation dans le cadre de règles de production exceptionnelles.